



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Qu'est-ce qu'un ALSH ?	L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ou ALSH) est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation en dehors des temps scolaires. Il est accessible aux enfants scolarisés en école maternelle ou primaire
Organisateur	Association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster (Plvm) L'association est habilitée par la DDCSPP et est soumise à une législation et à une réglementation spécifiques.
Horaires	L'accueil de Loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires. Il est ouvert de 7h à 18h30 et accueille les enfants en journée, demi-journée (avec ou sans repas). Les temps d'accueil se font de 7h à 9h - de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h. Les départs se font de 11h30 à 12h - de 13h30 à 14h et de 17h à 18h30.
Personnel d'encadrement	L'association est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel. La qualification et les taux d'encadrements sont conformes à la réglementation Jeunesse et Sports.
Condition d'admission	- L'enfant doit être scolarisé - L'enfant doit être vacciné (DTPolio). Dans le cas contraire, les parents devront fournir un certificat médical de contre indication.
Dossier administratif	Les parents doivent fournir les pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Une fiche famille - uniquement lors de la 1^{ère} inscription<input type="checkbox"/> Une fiche enfant<input type="checkbox"/> La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)<input type="checkbox"/> Une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Familiale Extra-scolaire <i>Les parents sont tenus d'informer l'accueil de tout changement survenant en cours d'année.</i>
Inscription de l'enfant	Pour inscrire un enfant il faut remplir un formulaire de réservation (sur internet ou formulaire papier). À partir d'une date communiquée sur le formulaire, votre demande est traitée et vous êtes informés

des dates où les réservations sont acceptées, en attente ou refusées. Pour finaliser votre inscription, vous procéderez au règlement du montant demandé. Vos réservations sont alors transformées en inscription définitive.

Les enfants fréquentant l'un des accueils périscolaires de l'association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster seront prioritaires.

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Si l'enfant est malade, un avoir sera délivré sur présentation d'un certificat médical (avec une carence de 48h).

Pour une meilleure prise en charge de l'enfant, les parents transmettront à l'équipe tous les renseignements médicaux nécessaires. Les allergies et régimes alimentaires spécifiques seront à mentionner sur la fiche enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu de l'accueil, les responsables de l'association prendront toutes les mesures nécessaires (SAMU,...) et préviendront les parents.

Tarifification

La carte de membre est valable pour une année scolaire et donne droit à l'utilisation de tous les services de l'association.

La participation des familles est basée sur les revenus annuels des parents (RA). *Les ressources prises en compte sont celles retenues en matière de prestations familiales (accessible par internet via Cdap - Autorisation à fournir sur la fiche famille sur la base des **ressources N-2**. Pour les familles non connues de la CAF, il sera demandé aux familles l'avis d'imposition de la même année de référence (ex. En 2019, avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017).*

En cas d'absence d'autorisation ou de justificatifs de revenus, la participation financière sera calculée sur la base du barème 3 jusqu'à réception des documents et ce sans effet rétroactif.

	Barème 1	Barème 2	Barème 3
1 enfant	RA < 27 600 €	< RA <	RA > 36 000€
2 enfants	RA < 32 400 €	< RA <	RA > 40 800 €
3 enfants et +	RA < 45 600 €	< RA <	RA > 52 800 €

Carte de membre Famille	15 €
----------------------------	------

1/2 journée	8,34 €	8,97 €	9,58 €
1/2 journée repas	12,61 €	13,53 €	14,51 €
journée	17,21 €	18,48 €	19,78 €

L'association se réserve le droit de réviser ses tarifs chaque année. Toute augmentation du prix des repas par le prestataire sera automatiquement répercutée sur les tarifs.

Paiement	<p>Les factures récapitulatives seront établies après chaque période de vacances et payables sous 15 jours.</p> <p>Les modes de paiement acceptés sont : chèque (à l'ordre de la pépinière), espèces, chèques vacances, chèques CESU.</p> <p>Les bons CAF sont à transmettre lors de l'inscription.</p> <p>Les situations particulières pourront être étudiées avec les responsables de l'association. Des facilités de paiement pourront être accordées.</p>
Arrivée et départ des enfants	<p>Les parents doivent accompagner ou chercher l'enfant dans les locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura "physiquement" confié à un animateur.</p> <p>Seules les personnes majeures figurant sur la fiche de renseignements sont autorisées à venir chercher l'enfant.</p>
Divers	<p>L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux,...)</p>